

CAP SIZUN / POINTE DU RAZ  
HAUT PAYS BIGOUDEN  
PAYS BIGOUDEN SUD  
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ



# Typologie Circulation apaisée

*Journée d'échanges*

*3 avril 2018*

*Le Juch*

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne**



*Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales*



**Pays Bigouden Sud**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Aire piétonne



**Catégorie sur la carte :**  
Aire piétonne

# Aire piétonne

- Voies affectées à la circulation des piétons  
*Toutes les entrées et sorties doivent être signalées*
- Cyclistes et desserte interne autorisés à l'allure du pas  
*sauf disposition contraire*
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes  
*sauf disposition contraire*

Entrée



Sortie



# Zone de rencontre



**Catégorie sur la carte :**  
Zone de rencontre



# Zone de rencontre

- Voies affectées à la circulation de tous les usagers  
*Toutes les entrées et sorties doivent être signalées*
- Piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée
- Vitesse limitée à 20 km/ h
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes  
*sauf disposition contraire*

Entrée



Sortie



# Zone 30



**Catégorie sur la  
carte :  
Zone 30**

# Zone 30

- Section ou ensemble de voies délimitées par une signalisation adaptée  
*Toutes les entrées et sorties doivent être signalées*
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes  
*sauf disposition contraire*

Entrée



Sortie



# Autres apaisements de la circulation

- Limitations ponctuelles de la vitesse à 30 km/h maximum au moins dans un sens (photo)
- Limitations zonales à moins de 30 km/h

## Catégorie sur la carte :

Autre limitation à moins de 30 km/h par un autre moyen que ceux listés ci-dessus

